



Le mandarin éclairé et la prime administrative

En se penchant sur le demi-siècle que le professeur Pacault a consacré à la chimie bordelaise, qu'il a contribué à placer au premier niveau, on voudrait trouver un qualificatif à la hauteur. On serait peut-être tombé sur le mot de « mandarin » si celui-ci n'avait été disqualifié en 1968. Quarante ans après, on peut tout de même dire que cette disqualification est largement le fruit d'un amalgame. Ce qu'on n'a pas pardonné au « mandarin », c'est qu'il avait du pouvoir, et même un double pouvoir. C'est lui qui fixait les orientations scientifiques de ses collaborateurs, guidait leurs travaux à travers les difficultés et... évaluait leur qualité scientifique. Il n'y a probablement pas tant à redire à ces activités ; d'ailleurs les récits des chercheurs sur leurs débuts les montrent souvent attachés de façon très profonde à leur ancien directeur et manifestent souvent un respect considérable au « patron ».

Mais les « mandarins » avaient aussi, à un deuxième niveau, un pouvoir collectif dans l'institution (obtenir des moyens et des postes), et dans cette tâche, chacun jouait son jeu. Certains, comme Adolphe Pacault, construisaient une œuvre, bien conçue, bien conduite, pour qu'elle dure pour le bien de la science. Il a ainsi développé cette remarquable chimie physique de Bordeaux en attirant les meilleurs dont plusieurs s'expriment dans ce numéro, à commencer par la belle personnalité de Jacques Joussot-Dubien qui nous a quittés l'année dernière – ce qu'on ne réalise encore pas vraiment tant il était jeune de caractère. Mais ailleurs, dans l'université en général, d'autres « mandarins », moins talentueux, poursuivaient des buts plus égoïstes et ont disqualifié le concept de « mandarin ». Que cela n'empêche pas de reconnaître l'efficacité d'un système qui permettait à une personnalité éclairée de construire la meilleure qualité pour les générations futures. Bien sûr, il n'est pas question de dire qu'on ne construit plus aujourd'hui, mais à regarder de près : quel gain d'efficacité et quelle pertinence quand un Adolphe Pacault est en mesure de prendre les choses en mains !

Ce petit retour sur l'institution d'antan jette une lumière crue sur les jeux de l'évaluation de la qualité scientifique aujourd'hui : on dirait que par la création de la prime d'excellence scientifique⁽¹⁾ (bravo pour le terme), le mandarinat laisse place au byzantinisme. Il faut plusieurs décrets et notes d'explications du Ministère pour entrevoir le système qui se met en place pour les

chercheurs. Depuis plusieurs années, les enseignants-chercheurs peuvent bénéficier, sous condition, d'une « prime » de recherche (dite d'encadrement doctoral). Symétrie, symétrie... on ouvre aux chercheurs la possibilité d'une prime équivalente s'ils font de l'enseignement. Bravo ; on avance dans un objectif très ancien : encourager les chercheurs à s'impliquer dans les activités d'enseignement – c'est positif.

Mais cette logique n'est pas suivie de façon pure : ainsi si vous êtes « jugé bon » scientifiquement, vous avez la prime mais vous pouvez vous faire... dispenser d'enseignement (!). Et si vous êtes médaillé du CNRS, vous avez la prime – enseignement ou pas. Et qu'est-ce que le « jugé bon » ? La lecture des décrets montre qu'une grande latitude est laissée aux établissements pour le décider mais qu'une « instance nationale », composée de 437 professeurs, surveille le processus.

Pas très communicant, dirait-on, mais des éclaircissements viendront sûrement. Cependant, un point fait que le bât blesse vraiment : ce système, subrepticement et certainement sans que cela ne résulte d'un dessein, détruit la notion de « médaille CNRS » telle que vécue très positivement depuis les origines. Car ce n'est pas « une prime » que les lauréats de l'excellence scientifique vont recevoir, c'est un conséquent complément de salaire pour de nombreuses années (par périodes de quatre années renouvelables) quelle que soit leur activité. Les vives réactions d'un médaillé d'argent prêt à sacrifier sa récompense⁽²⁾, les motions des sections du Comité national de la recherche scientifique, qui soulignent le coup qu'on porte de facto à l'esprit d'équipe au sein des laboratoires, montrent que « l'instance nationale » n'a pas de temps à perdre pour définir vite des règles comprises et respectées. Sinon gare ! Ils ne seront peut-être pas loin les slogans « prime à l'excellence ? ou prime à la casse ! »

Paul Rigny
Rédacteur en chef

(1) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid28501/prime-d-excellence-scientifique-pour-les-enseignants-chercheurs-et-les-chercheurs.html

(2) Des chercheurs refusent les primes d'excellence, *Le Monde*, 25 octobre 2009.